

CARRIER 1888
Origines Maternité Paris

TROISIÈME PARTIE



MAITRISE DE MADAME DUGÈS

DERNIÈRE SAGE-FEMME DE L'HOTEL-DIEU

1775-1797

APPRENTISSAGE DE MADAME LACHAPELLE



MAITRISE DE MADAME DUGÈS

APPRENTISSAGE DE MADAME LACHAPELLE

MARIE Jonet, femme de Louis Dugès officier de santé à Paris, et mère de madame Lachapelle, était matrone jurée sage-femme du Châtelet, et demeurait rue Saint-Antoine près la rue des Barres, lorsqu'elle fut appelée en 1775 à prendre la direction de l'office des accouchées de l'ancien Hôtel-Dieu.

Sa fille, Marie-Louise, née à Paris le 1^{er} janvier 1769, avait alors six ans.

La carrière de madame Dugès devait être longue et mouvementée. Le grand courant d'idées et de réformes qui préparait la Révolution était à ce moment dans son plein. Les vieilles institutions craquaient de toutes parts sous l'action de cette poussée qui allait entraîner presque toutes les fondations monarchiques. L'Hôtel-Dieu faillit disparaître à la suite d'une campagne vigou-

reusement menée contre lui par le baron de Breteuil, Tenon et l'Académie des Sciences.

Le 30 décembre 1772, un incendie ayant détruit complètement les salles Saint-Jean, Jaune et du Légat, vint poser la question de la reconstruction *in situ* ou de la translation de l'Hôtel-Dieu en un lieu plus salubre ; et dès l'année 1773, Louis XV, dans des lettres patentes, se prononçait au nom de l'hygiène en faveur du transfert extra-muros (1).

Madame Dugès allait donc assister et prendre part à cette longue dispute qui fit ressortir tous les inconvénients du système existant alors, et toutes les améliorations qu'une hygiène mieux entendue y devait faire apporter. Mieux que personne elle put comprendre la nécessité d'une réforme radicale, car elle eut à lutter contre une des épidémies de fièvre puerpérale les plus tenaces et meurtrières qui aient décimé les accouchées de l'Hôtel-Dieu.

En effet, lorsque madame Dugès prit possession du service dont l'organisation et l'encombrement étaient absolument les mêmes qu'en 1746, elle tombait en pleine épidémie. Les femmes qui étaient attaquées de la fièvre puerpérale (*sept au moins sur douze accouchées*), mouraient du quatrième au septième jour de leur accouchement, de la forme compliquée de cette maladie dont on observait environ trois cas sur vingt. De sorte *qu'il mourait à peu près une accouchée sur*

(1) Lire également Louis XV à la page 44 et non Louis XVI.

sept de celles qui étaient atteintes de fièvre puerpérale. La mortalité, dit Tenon, à qui l'on doit ces détails, était effrayante. Et rien n'y faisait.

Le 16 janvier 1778 (trois ans après l'entrée en fonctions de madame Dugès), le Bureau invite les médecins de l'Hôtel-Dieu à venir conférer avec lui le 21. Le doyen leur dit que la Compagnie désirait avoir leur avis sur les moyens d'arrêter « l'espèce d'épidémie qui s'est introduit dans la salle Saint-Joseph », et sur les mesures qu'ils penseraient les plus propres à y remédier. Sur quoi chacun des médecins s'étant expliqué selon son ordre de réception, ils s'entendirent sur les points suivants : ils reconnaissent d'abord que la plupart des femmes qui ont péri de ce mal en sont atteintes au plus tard dans les douze heures de leur accouchement ; que le mal se manifeste par des douleurs aiguës dans les entrailles, qu'elles sont travaillées d'une fièvre violente. Le visage est enflammé, le lait ne monte point aux mamelles, presque toutes sont prises du délire et périssent au plus tard le second jour.

Après avoir fait l'autopsie d'un grand nombre de ces malades, lesdits médecins jugent que ce mal est causé par « l'épanchement du lait dans la capacité du bas-ventre au lieu de monter au sein. Ce lait s'aigrit en peu d'heures. Les intestins sont gonflés et couverts d'un rouge inflammatoire, et le lait épanché se trouve tourner en fromage, à la quantité de deux fois plein la forme d'un chapeau au moins. »

Cette maladie dont il y a quelques exemples dans la ville se manifeste depuis vingt à vingt-cinq ans pour la troisième fois à l'Hôtel-Dieu et c'est dans l'automne de 1771 qu'elle a paru réapparaître cette fois (1).

(1) Voici la statistique des décès par fièvre puerpérale fournie à Tenon pour la période 1776 à 1780 par « un homme aussi instruit que zélé qui avait bien voulu l'extraire lui-même des registres de l'Hôtel-Dieu ».

Elle porte sur 17.876 accouchées dont 1.142 sont mortes.

1776	sur	1.655	accouchées	51	femmes mortes.
1777	—	1.663	—	132	—
1778	—	1.677	—	162	—
1779	—	1.688	—	105	—
1780	—	1.704	—	106	—
1781	—	1.652	—	117	—
1782	—	1.585	—	99	—
1783	—	1.535	—	123	—
1784	—	1.554	—	104	—
1785	—	1.601	—	75	—
1786	—	1.562	—	68	—

Les mois de la plus grande mortalité sont ceux de janvier, février, mars, avril, mai, octobre, novembre et décembre.

Il ressort de ce tableau que le nombre des accouchées mortes, comparé à la totalité des accouchements ou au nombre des accouchées qu'on suppose sorties vivantes de l'Hôtel-Dieu, a été par année moyenne comme 1 est à 15 $\frac{3}{4}$ ou environ. Et Tenon fait observer que cette statistique est basée sur le nombre des accouchées sorties vivantes de l'emploi des accouchées. Or il faut savoir que toutes les accouchées qui sortent de l'emploi qui leur est destiné ne sortent pas toujours vivantes de l'Hôtel-Dieu. Quelques-unes d'elles prêtes à périr, sont transférées de l'emploi des femmes grosses dans d'autres infirmeries, soit lorsque la mortalité est grande, pour ne les pas laisser périr au milieu des autres accouchées et ne point répandre l'alarme parmi elles, soit parce qu'on s'imagine qu'elles se rétabliront plus facilement quand elles ne seront plus dans l'air malsain de la salle des accouchées, soit enfin pour procurer des lits à des arrivantes. Si

On y a opposé « différents remèdes, soit intérieurs, soit topiques, dont le succès n'a été que momentané, et qui ne peuvent plus mériter la confiance. »

Mais ce qui intéressait tout particulièrement le Bureau, c'était de connaître les causes de l'épidémie afin d'y remédier s'il était en son pouvoir.

Or voici la singulière étiologie que les médecins de l'Hôtel-Dieu assignaient, en 1778, à la fièvre puerpérale : « S'étant occupés des causes de ce désordre et des moyens de le prévenir, ils se croient fondés à l'attribuer à l'excès de nourriture auquel ces femmes sont à même de se livrer pendant leur grossesse, et à la qualité des aliments qu'elles reçoivent dans les différents offices où elles vont travailler dans la maison où on leur

ces femmes sorties de leur emploi, viennent à périr dans une autre salle, il n'est plus possible de les distinguer des autres morts : ce qui empêche d'avoir au juste le rapport des femmes mortes à la suite de leurs couches, avec le nombre des accouchées ; mais, ajoute « la personne estimable » qui a bien voulu procurer à Tenon l'état ci-dessus, « on peut, sans crainte d'exagération, estimer que le nombre des accouchées mortes hors de leur emploi, monte à un tiers de ce qu'il en meurt dans cet emploi même des accouchées ».

La mortalité des accouchées à l'Hôtel-Dieu, pendant les onze années dont il s'agit, pourrait donc s'évaluer à environ *une sur dix*.

Pendant les trois premières années de cette même période (les trois premières de la maîtrise de madame Dugès), *on s'est servi une fois du forceps sur 246 accouchements*.

Quant aux accouchements où l'enfant vient lui-même par les pieds, ou bien quand, selon les règles de l'art, « on le retourne pour ramener la tête la dernière », on en a fait à l'Hôtel-Dieu, en 1775, 1776, 1777 : 483 sur 4.990 soit *1 sur 10 1/3*.

Enfin, de 1773 jusques et y compris 1785, on a pratiqué six opérations césariennes sur 20.234 enfants baptisés, soit *1 sur 3.372*.

donne, outre la nourriture ordinaire, du gâteau dont elles mangent sans discrétion, et sans rien diminuer des aliments ordinaires qui leur sont distribués dans leur salle, lorsqu'elles sont de retour, qu'elles ont la liberté d'y achepter du lait, qu'on est même dans l'usage de leur laisser prendre une forte soupe au lait en sortant de leur accouchement, usage le plus pernicieux et le plus funeste pour leur situation. Ils attribuent aussi le mal à leur indocilité pour le régime préparatoire qu'ils leur veulent prescrire à l'approche de l'accouchement, refusant également les saignées et les purgations, quoique les médecins les jugent nécessaires. Enfin, comme cette salle est fort basse, il seroit à souhaiter qu'on y pût procurer le renouvellement de l'air. »

Les médecins s'étant alors retirés, la Compagnie arrêta les mesures suivantes qui découlaient nécessairement des notions étiologiques ci-dessus énoncées.

« 1^o Défences seront faites dès demain à la laitière qui s'est introduite et placée à la porte de la salle Saint-Joseph depuis plusieurs années, contre les règlements de la maison, de s'y présenter à l'avenir, et elle sera consignée aux portes. Les mères d'offices seront engagées à ne donner, ny laisser prendre du lait aux femmes grosses qui vont travailler chez elles, et de faire en sorte qu'elles ne se livrent point à des excès de nourriture quels qu'ils soient.

« 2^o M^{me} Dugès aura soin, vers les derniers huit jours de la grossesse des femmes, de les consigner à la porte

de la salle, afin qu'elles ne puissent descendre, ni être distribuées dans les offices de la maison, et de les faire voir au médecin pour subir le traitement préparatoire qu'il jugera leur être nécessaire.

« 3° Elle veillera aussi à ce que le régime, tant avant qu'après leur accouchement, soit exactement observé, à l'effet de quoi la porte de la salle des accouchées sera fermée, et il sera étroitement enjoint aux portières de n'y laisser entrer personne avec des aliments si ce n'est de l'ordre de la maîtresse sage-femme.

« 4° Les gardes feront fréquemment leurs rondes vers la porte de la salle Saint-Joseph, pour reconnoître si on n'y introduit pas du lait ou des aliments de quelque espèce que ce soit, et au cas qu'il en soit besoin, il y sera posé une sentinelle.

« 5° Il sera remis à la mère d'office de cette salle six couches et couvertures d'augmentation qui seront destinées à garnir les lits ou il sera mort des femmes attaquées de cette épidémie, à l'effet de faire prendre l'air, dans les greniers de cette salle, aux lits de plumes et aux couvertures dans lesquelles elles auront été malades ou seront périées.

« 6° L'inspecteur des bâtiments sera chargé, outre les ventouses qu'il vient de faire poser aux croisées de la salle des accouchées, de chercher les moyens d'y procurer, autant que faire se pourra, le renouvellement d'air, ce qui sera pratiqué dans la salle des femmes grosses. »

Toutes ces mesures, on le conçoit, ne firent pas grand effet; c'était une réforme radicale et non quelques palliatifs qu'il fallait. Mais, ainsi que le disait Tenon, « à l'Hôtel-Dieu toute réforme est difficile, c'est une masse énorme qu'il faut remuer. »

Il ne fallut rien moins que la crainte de voir donner suite au projet royal de 1773, portant que l'Hôtel-Dieu serait démoli et partagé en deux établissements (Saint-Louis et la Maison de Santé), pour décider la Compagnie à accepter le projet de Necker, directeur général des Finances (10 mars 1781). On consentait à laisser l'Hôtel-Dieu là où il était, mais à la condition qu'on y établirait environ deux mille cinq cents lits de deux pieds et demi pour les convalescents, les femmes grosses, etc.

Les réformes admises en principe, on perdit du temps à en discuter l'application.

Cependant l'épidémie continue, mais heureusement elle perd de son caractère de gravité, et c'est probablement à la forme dite gastrique qu'eut affaire M^{me} Dugès, à partir de cette époque.

On voit en effet, dans une délibération du 6 mars 1782, qu'au mois de janvier des succès déjà multipliés faisaient espérer qu'enfin allait cesser « ce fléau dont l'Hôtel-Dieu s'est vu plusieurs fois affligé, cette maladie cruelle qui attaquoit par intervalle les femmes en couches sans que les efforts combinés et des médecins qui ne négligeoient ni soins ni remèdes, et de l'administra-

tion qui, sur leur avis, se livroit à toutes les tentatives possibles, soit relativement au local, soit relativement aux aliments, pussent l'arrêter.

« Depuis le mois de janvier, des succès toujours constants assurent qu'enfin le mal est absolument curable. M. Doulcet, l'un des médecins ordinaires de l'Hôtel-Dieu, est celui à qui cet hôpital doit une aussi importante découverte ; épiant pour ainsi dire la nature, il a saisi son indication avec cette sagacité, ce zèle, et cette justesse de vue qu'on lui connaît, et a trouvé les véritables armes avec lesquelles il falloit attaquer l'ennemi pour le vaincre, il en a triomphé et a arraché ainsi à la mort ces malheureuses victimes qu'elle se devoit si impérieusement. Cet événement vient d'être annoncé dans l'écrit périodique intitulé : *Gazette de Santé*, n° 4. »

Voici dans quelles conditions Doulcet avait fait sa découverte. Chargé en 1774, en pleine épidémie, de soigner les nouvelles accouchées à l'office Saint-Joseph, on l'avait vu « renoncer à soigner ces malheureuses femmes, n'y pouvoir tenir, quitter ce département avant l'expiration de son temps, prier un de ses confrères de le faire à sa place, et rebuté de n'y pouvoir faire le bien, l'échanger pour le plus pénible de l'Hôtel-Dieu. »

Tout avait été essayé, tout avait échoué. L'ipécacuanha même n'avait pas eu plus de succès que les autres remèdes, lorsqu'en 1781 un hasard d'observa-

tion vint mettre Doulcet, revenu aux accouchées, sur la voie des prétendues propriétés spécifiques de cet agent.

Le hasard voulut qu'il fût présent au moment même où cette maladie se déclarait dans une femme nouvellement accouchée. Elle débuta par des vomissements ; aussitôt Doulcet, saisissant l'indication, ordonna quinze grains d'ipécacuanha, que la malade prit en deux doses, qui furent réitérées le lendemain.

Le remède agit par haut et par bas, les évacuations furent suivies d'une diminution notable de tous les symptômes ; on soutint les déjections par l'usage d'une potion huileuse avec addition de deux grains de kermès, et la malade fut sauvée.

Instruit et encouragé par ce succès, M. Doulcet ne tarda pas à reconnaître l'indispensable nécessité de mettre ce remède entre les mains de la maîtresse sage-femme de l'Hôtel-Dieu, « très habile en son art, fort intelligente, zélée surtout à un point qui mérite les plus grands éloges, et qui d'ailleurs n'a malheureusement que trop appris à connaître l'invasion de cette espèce de maladie. »

M. Doulcet lui recommanda spécialement de donner, sans attendre son arrivée, l'ipécacuanha à toutes les femmes qui éprouveraient les premiers symptômes de la maladie, le jour, la nuit, à quelque heure que ce fût.

L'épidémie sévit avec fureur, et pendant plus de quatre mois « à peine Madame Dugès put-elle prendre

un instant de repos; il fallut son courage pour résister à la fatigue que lui donna une vigilance aussi longtemps en action. »

Le succès de ses soins la soutint sans doute; près de deux cents femmes, ainsi qu'il est prouvé par le tableau de celles qui ont été attaquées de la maladie et qu'il est facile de mettre sous les yeux du gouvernement, ont été rendues à la vie.

La Compagnie, pénétrée du récit de ces merveilles qui lui est fait par l'un des siens M. Marchais, arrête : « 1° qu'il en sera fait registre, et qu'un exemplaire de la dite feuille périodique sera annexé à la présente délibération pour constater la maladie et le remède; 2° qu'elle remercie M. Doulcet et le prie d'agréer les témoignages de sa satisfaction; qu'en conséquence il sera remis par M. le Greffier à M. Doulcet, de la part du Bureau, une expédition de la présente délibération; 3° et comme il est juste que M. le Lieutenant général de police qui, à chaque renouvellement de la maladie, partageoit le chagrin du Bureau, partage aujourd'hui sa joie et soit instruit à qui le public et les pauvres sont redevables d'un si grand service, il lui sera délivré expédition de la présente délibération. »

Le 30 avril le remède découvert par M. Doulcet continue d'avoir le même succès. « Depuis qu'on l'emploie, c'est-à-dire depuis le 4 novembre 1781, plus de deux cents femmes ont été attaquées de la maladie, et toutes celles qui n'ont pas refusé obstinément de prendre le

remède, sans en excepter une seule, ont été guéries, tandis qu'auparavant toutes celles qui étoient attaquées, sans en excepter une seule, périssent.

« Quoique la Gazette de santé n° 4 ait déjà annoncé cette découverte, cependant, comme on ne peut trop la répandre, surtout les auteurs de médecine et notamment le célèbre Moriceau dans son traité des accouchemens, ayant décidé cette espèce de maladie sans ressources », M. Marchais, qui communique tous ces renseignements au Bureau, croit que ce serait un service important à rendre au public de publier dans toutes les gazettes et journaux et d'apprendre à toutes les écoles de médecine et de chirurgie du royaume et étrangères, qu'une des maladies les plus cruelles qu'eussent à redouter les mères de famille dans le moment le plus critique et le plus intéressant pour elles, n'est plus à craindre. Il n'est pas douteux que le gouvernement de qui dépend cette publicité ne se hâte de la donner aussitôt qu'il sera instruit. M. Marchais pense donc qu'on doit faire part au gouvernement des succès de M. Doulcet. La Compagnie satisfera par là à un double devoir, celui de ne pas laisser ensevelir une découverte aussi intéressante pour l'humanité, et celui d'en faire connaître l'auteur au gouvernement qui, par la décoration qu'il a accordée il y a quelques années au premier chirurgien de l'Hôtel-Dieu, a su, en acquittant la dette des pauvres, exciter une noble émulation parmi ceux qui s'attachent à leur service, en leur faisant

apercevoir la récompense la plus flatteuse pour eux. M. Marchais ajoute que M. Doulcet a été secondé, dans l'administration de ce remède qui exige que l'on saisisse le premier symptôme, par le zèle et l'activité de la D^{lle} Dugès, maîtresse sage-femme de l'Hôtel-Dieu, qui y a employé et emploie encore jusqu'à ses veilles. Madame Dugès paraît donc mériter quelques attentions de la part du gouvernement.

La Compagnie, adoptant pleinement les vues de M. Marchais, invite l'Archevêque à exposer à sa Majesté des faits si dignes d'intéresser son amour pour ses peuples et sa bienfaisance.

Doulcet meurt au mois de juillet avant d'avoir obtenu sa récompense.

Les médecins de l'Hôtel-Dieu, partageant l'enthousiasme des administrateurs, et estimant que le remède spécifique de Doulcet devait être universellement connu pour l'intérêt de l'humanité, rédigent un mémoire où la nature, les symptômes, la marche et enfin le traitement de la maladie étaient exposés dans le plus grand détail. La Compagnie croit que le gouvernement seul est en état de le faire publier avec une authenticité capable d'assurer au remède la confiance qu'il mérite, et elle prie M. le Lieutenant général de police de le faire imprimer aux frais du gouvernement et de le faire distribuer dans toutes les provinces.

De Crosne se chargea (31 juillet 1782) de faire exécuter l'arrêté du Bureau, et, par son ordre, un rapport

sur ces faits fut lu à la Société royale de médecine dans la séance du 6 septembre 1782.

« Il est sûr, disait le rapport, qu'une maladie aussi prompte, aussi généralement funeste que celle de l'Hôtel-Dieu, qui laissoit aussi peu de temps à la réflexion, aussi peu d'espoir aux médecins, guérie par une méthode aussi simple que celle employée par M. Doulcet, et dont les succès paroissent aussi sûrs et aussi constants, est un de ces phénomènes qui font époque en médecine, et que ce service rendu à l'humanité souffrante doit honorer à jamais la mémoire d'un citoyen. »

Le 16 décembre la Compagnie arrête que M. le Lieutenant-général de police sera prié d'employer ses bons offices auprès du gouvernement, à l'effet d'obtenir une gratification pour madame Dugès « au zèle de laquelle, dans l'administration dudit remède de Doulcet, il est constaté que le succès est principalement dû. »

En mars 1783, la Compagnie écrit de nouveau au lieutenant-général pour le prier de continuer ses bons offices pour obtenir une gratification à madame Dugès. Enfin à la date du 2 avril 1783, on lit sur le registre des délibérations de l'Hôtel-Dieu : « Monsieur Lecouteux de Vertron a dit qu'il avoit reçu mercredi au soir, en revenant du Bureau, une lettre de monsieur le lieutenant-général de police qui lui annonce que le Roi a bien voulu accorder à la maîtresse sage-femme de

l'Hôtel-Dieu une gratification extraordinaire de six cents livres, et qu'il y avoit joint une lettre à lui adressée par le Ministre des finances qui lui en donne avis. Sur quoi la matière mise en délibération, la Com-



MARIE JONET, Veuve DUGÈS
Maitresse sage femme de l'Hôtel-Dieu (1775-1797)

pagnie a arrêté qu'il sera écrit à M. le Ministre des finances et à M. le Lieutenant de police pour le remercier, ce qui a été fait à l'instant, et que les deux lettres du Ministre et de M. le Lieutenant de police,

seront remises entre les mains de la maîtresse sage-femme qui sera mandée à cet effet, pour l'informer des bontés de Sa Majesté » (1).

Mais la méthode de Doulcet, malgré tout le zèle de madame Dugès, ne tarda pas à rejoindre celles qui l'avaient précédée; et bientôt, en présence d'insuccès nombreux, on dut reconnaître qu'il y avait deux espèces de cette maladie : « l'une simple qu'on guérit avec l'ipécacuanha, l'autre compliquée, pour laquelle on n'a pas encore trouvé de remède. »

Tenon ajoute : « On est justement alarmé de voir qu'en aucun endroit de l'Europe, en aucune ville, en aucun village, en aucun hôpital, rien n'est comparable à la perte qu'on fait des accouchées à l'Hôtel-Dieu de Paris.

« Le savoir de l'habile et vigilante sage-femme qui en prend soin ne saurait surmonter l'insalubrité de cette maison. »

Et les améliorations promises en 1781 n'avaient toujours pas lieu. La commission de l'Académie des sciences, dans son rapport du 22 novembre 1786, répète encore une fois :

(1) Quelques jours plus tard, madame Dugès éprouva « une maladie très extraordinaire dont elle fut près de mourir et que les médecins attribuèrent à l'excès de travail. » Le Bureau lui imposa (30 avril 1783) un congé d'un mois. Elle fut suppléée pendant ce temps par la D^{lle} Le Soult, son élève.

« La perte des femmes en couches et des opérés est en partie l'effet de l'infection de l'air, et cette infection est la grande cause d'insalubrité de l'Hôtel-Dieu. » Et Tenon écrit : « La raison d'État, et je dirai même l'intérêt des hôpitaux se réunissent pour accorder un lit particulier à chaque femme enceinte, à chaque accouchée; pour leur procurer des salles mieux entendues, plus saines, qui ne communiquent point entre elles, où l'on accumule moins de monde, où l'on sépare les femmes grosses des accouchées, les femmes grosses et les accouchées malades des saines; qu'on éloigne surtout les différentes classes de maladies qui peuvent ou se répandre ou irriter d'autres maux; qu'on accorde à ces accouchées des salles de 15 à 16 pieds de haut; qu'on ne les couche point sur des salles de fiévreux, sur des salles de blessés, dans le voisinage de dessertes ou d'autres emplois d'où il émane des miasmes infectes et contagieux et où elles puissent être tourmentées du bruit. »

On peut juger en rapprochant ces paroles du rapport des médecins de l'Hôtel-Dieu, en 1778, du chemin parcouru en moins de dix ans sur la question de la fièvre puerpérale.

Le Bureau se décida enfin en 1787 à réformer sérieusement l'office des accouchées dans le sens indiqué par Tenon.

L'office fut transféré de la salle Saint-Joseph dans les salles Saint-Landry et Sainte-Monique, situées au

troisième étage, et qu'occupaient auparavant les fébricitantes et les variolées. (Voyez le plan de Tenon.)

Au lieu de 252 pieds de long la nouvelle salle en mesurait 412 ; elle avait en hauteur 18 pouces de plus que l'ancienne et était infiniment plus aérée, non seulement par une plus grande quantité de croisées dans sa longueur, mais aussi par celles qui se trouvant aux deux extrémités procuraient un courant d'air du levant au couchant, et donnaient par là le moyen de renouveler celui de la salle en très peu de temps.

On y plaça 92 lits de 3 pieds et de 3 pieds et demi pour coucher seules les femmes nouvellement accouchées et celles qui, malades des suites de leurs couches, avaient besoin de rester plus longtemps à l'Hôtel-Dieu. Pour procurer le même avantage aux femmes grosses, il eût fallu en placer de pareils dans la partie de cette même salle qui leur était destinée.

Mais il n'y en avait plus dans l'Hôtel-Dieu, et d'ailleurs il n'aurait pas été possible d'en mettre assez pour recevoir le nombre de femmes qui s'y trouvaient ordinairement. Il fallait cependant ménager le terrain, et on ne trouva d'autres ressources pour coucher les femmes seules que de les mettre dans des lits doubles.

Le gouvernement, venant au secours de l'Hôtel-Dieu, fournit 52 lits de 5 pieds 2 pouces de large avec une séparation qui n'ayant que 2 pieds de haut n'empêchait pas l'air de circuler. Ils pouvaient coucher

104 femmes. Sans ce secours on eût été obligé de donner aux femmes grosses d'anciens grands lits comme elles en avaient autrefois dans la salle Saint-Joseph, et l'amélioration qu'on se proposait n'eût pas été complète.

Avec ces anciens lits, en effet, les femmes grosses n'avaient le plus souvent que le quart, quelquefois le tiers et jamais la moitié d'un lit de 4 pieds de large, tandis qu'avec les nouveaux elles jouissaient seules de deux pieds et demi.

La planche, qui les séparait de leur voisine, les garantissait d'un voisinage incommode par plus d'une raison, de la respiration et des exhalaisons d'un corps quelquefois malsain, et de mouvements qui pouvaient causer des accidents. Elle les retenait d'un côté et ne produisait absolument que l'effet d'un lit en niche appuyé à un mur ou à une cloison.

Ces dispositions nouvelles étaient évidemment une amélioration considérable. Aussi le Bureau ne fut-il pas peu surpris de recevoir le 9 janvier 1788 la lettre suivante adressée à l'un des administrateurs par le lieutenant général de police. « J'ai l'honneur de vous envoyer un mémoire adressé au roi par les femmes grosses qui sont actuellement à l'Hôtel-Dieu. Je vous prie de vouloir bien me marquer si leurs plaintes sont fondées, et m'adresser un mémoire très détaillé que je puisse mettre sous les yeux du ministre. — Signé De Crosne. »

A cette lettre était joint le placet des femmes grosses, ainsi conçu :

Au Roi,

« Sire, les malheureuses femmes grosses de l'Hôtel-Dieu de Paris, ont l'honneur de mettre devant les yeux de Votre Majesté l'affligeant tableau de leur situation. Depuis le nouveau règlement que l'administration a mis en usage dans la maison, on a mis coucher ces malheureuses femmes dans des lits séparés par des planches, espérant alléger leurs peines, mais elles se trouvent multipliées par la gêne qu'elles éprouvent de ne pouvoir se retourner sans être exposées à se blesser. Plusieurs d'entre elles ont eu des couches malheureuses, des chutes qu'elles ont faites de leurs lits. Elles croient trouver un prompt remède à leurs maux que d'oser se jeter aux pieds du trône d'un Roi bien-faisant et le Père de ses sujets. »

La Compagnie mande M^{me} Dugès qui atteste qu'aucune femme grosse ne s'est plainte à elle d'être tombée de son lit et qu'il n'était résulté aucune couche malheureuse de ces chutes supposées : « Au reste, ajoutait-elle, il n'y a nulle comparaison à faire entre la manière dont les femmes grosses et les femmes accouchées sont actuellement à tous égards, dans leur nouvelle salle, et celle dont elles étaient dans l'ancienne, parce qu'elles

jouissent dans le moment de tous les avantages qu'il est possible de leur procurer dans un hôpital. »

Le Bureau répond donc au lieutenant général de police que les plaintes des femmes portent sur des allégations fausses. Elles sont de plus injustes. Ce n'est qu'une manœuvre contre l'administration et elle ne vient pas des femmes grosses dont on n'a fait qu'emprunter le nom. Car il est évident que les femmes enceintes reçues à l'Hôtel-Dieu, libres dans l'expression de leurs sentiments, auraient infiniment plus de grâces à rendre des soins que l'administration, de concert avec le gouvernement, a pris d'améliorer, on pourrait dire de perfectionner leur traitement, que de plaintes à porter d'une prétendue incommodité qui, comparée avec celles qu'elles éprouvaient dans les grands lits où elles couchaient, est un véritable bien-être.

Toutefois l'opinion publique ne partageait pas l'optimisme des administrateurs de l'Hôtel-Dieu ; elle continuait à réclamer une réforme radicale, et une souscription, ouverte en 1788 pour la construction de quatre hôpitaux en remplacement de l'Hôtel-Dieu, fut rapidement portée à la somme de deux millions.

La Révolution de 1789 vint retarder la réalisation des projets de l'Académie des sciences.

Le 17 août, le Bureau de l'Hôtel-Dieu remettait l'administration de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital des Incurables à la municipalité provisoire et aux repré-

sentants de la Commune, qui ne le remplacèrent définitivement que le 13 avril 1791.

A cette époque se pose à nouveau la question de la réforme du service des accouchées de l'Hôtel-Dieu, où, d'après Laroche foucauld - Liancourt, il meurt une femme sur treize au lieu de une sur cinquante dans les autres hôpitaux.

C'est alors qu'entre en scène Marie-Louise Dugès qui « élevée avec soins sous les yeux de sa mère, instruite par ses leçons et son exemple, vivant journellement au milieu des femmes enceintes et en couches, avait, en grandissant, acquis de bonne heure et presque sans s'en apercevoir, les connaissances théoriques et pratiques de l'art des accouchements. Le désir de seconder sa mère avait fortifié son goût pour le travail et lui avait fait contracter cette habitude de bonté, de douceur, de patience, cet esprit d'observation qu'elle portait toujours auprès des femmes souffrantes. » (CHAUSSIER.)

Mariée en 1792 avec un chirurgien de l'hôpital Saint-Louis (1) (annexe de l'Hôtel-Dieu), elle n'en continua

(1) Charles Bon Côme Langlet dit Lachapelle fut successivement externe, chirurgien commissionnaire, puis compagnon à l'Hôtel-Dieu. Il est mentionné par deux fois sur les registres des délibérations. Le 2 juillet 1783, étant externe, il est classé treizième sur la liste de « ceux qui se sont trouvés les plus capables et qui ont été le plus assidus au service des pauvres malades et dont on a rendu les témoignages les plus avantageux. » La Compagnie « reçoit les douze premiers dans le rang ci-dessus pour faire fonctions de chirurgiens

pas moins à s'occuper avec sa mère du service de l'Hôtel-Dieu, devenu le grand Hospice de l'Humanité : et restée veuve sans enfants à 26 ans, elle se voua définitivement au service des pauvres, et fut nommée (1795) adjointe de M^{me} Dugès.

Lorsqu'il s'agit de réformer le service des accouchées et des enfants trouvés (1793), Chaussier nous dit que M^{me} Lachapelle, « dont le zèle, les lumières et l'activité étaient déjà bien connus (elle avait 24 ans), fut consultée sur cet objet avec plusieurs médecins distingués de la capitale, et insista sur la nécessité absolue qu'il y avait à séparer les femmes en couches des autres malades. »

Après avoir songé à transporter les femmes enceintes de l'Hôtel-Dieu auprès des enfants de la Patrie déjà établis au Val-de-Grâce (1), on arrêta les travaux com-

missionnaires auprès des malades dudit Hôtel-Dieu, et néanmoins le treizième, qui est Charles Bon Côme Langlet dit Lachapelle, ne sera admis à faire ladite fonction de chirurgien commissionnaire, ni nourri audit Hôtel-Dieu, que lorsqu'il vaquera une place de chirurgien commissionnaire. »

Le 28 juillet 1784, Lachapelle, devenu chirurgien commissionnaire, concourt avec ses douze collègues pour quatre places vacantes de compagnon chirurgien et quatre qui viendront à vaquer ; « à l'égard desdits Couseraux, Picard, Guédon et Langlet, dit la délibération, ils ont été remis pour être interrogés de nouveau. » Il est donc très probable que, en 1792, Lachapelle était encore compagnon chirurgien (interne) à l'Hôtel-Dieu et *détaché* en cette qualité à l'hôpital Saint-Louis.

(1) Depuis le 25 messidor an III, en vertu d'un décret de la Convention du 7 ventôse an II.

mencés (2 octobre 1795), et le 17 octobre de la même année la Convention décida qu'on placerait les enfants à Port-Royal et les femmes enceintes à l'Oratoire, qu'on dut aménager pour cela.

